

# **Organisateur : MAIRIE ABEILHAN**

11, avenue Georges Guynemer – 34290 ABEILHAN  
Tel : 04.67.39.00.21/Fax : 04.67.39.26.87/Mail : mairie.abeilhan@wanadoo.fr

# **Projet Pédagogique**

# **Temps d'Activité Périscolaire**

**Année 2014/2015**

**Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP)**  
Avenue Georges Guynemer- 34290 ABEILHAN  
Tel : 04 67 31 27 90 – Port : 06 75 19 49 87

# Organisateur : MAIRIE ABEILHAN

11, avenue Georges Guynemer – 34290 ABEILHAN  
Tel : 04.67.39.00.21/Fax : 04.67.39.26.87/Mail : mairie.abeilhan@wanadoo.fr

## PROJET PÉDAGOGIQUE

Elaboré par le responsable des TAP d'Abeilhan en concertation avec les animateurs.

Suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires dans toutes les écoles primaires (élémentaires et maternelles), les enfants peuvent être accueillis sur le temps périscolaire dans le cadre des ALP. Il s'agit d'un accueil de loisirs agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale – Pôle jeunesse, sports et éducation populaire (DDCS) qui répond à des besoins socio-éducatifs durant le temps périscolaire.

### CONTEXTE et DIAGNOSTIC :

#### I. ÉTAT DES LIEUX

##### 1) LE PUBLIC ACCUEILLI:

- **Public :** enfants scolarisés à l'école publique Léon Lagarde d'Abeilhan de la Petite Section (PS) au CM2 (maternels et élémentaires).
- **Sexe :** garçons et filles

##### 2) PERIODES, JOURS ET HORAIRES D'ACCUEIL/EFFECTIFS ACCUEILLIS :

- Périodes et horaires d'ouvertures, effectifs maximum et nombre d'heures enfants prévisionnelles:

Public	Périodes	Jours et horaire s d'ac cuei l	Nombre de places agréés (effectifs maximum)	Nombre de Jours ouverts sur la période	Nombre d'Heures Enfants (HE) Prévisionnelles sur la période
Maternel	Du 1 <sup>er</sup> septembre 2014 au 03 juillet 2015	Mardis et jeudis de 16h à 17h30	58	70 jours d'accueils	4200 HE
Primaire			143		5250 HE

- L'ALP est ouvert tous les mardis et jeudis de 16h à 17h30, sur les périodes suivantes :

- Période 1 (P1) – du 02/09/14 au 17/10/14 (7 semaines)
- Période 2 (P2) - du 04/11/14 au 18/12/14 (7 semaines)
- Période 3 (P3) - du 06/01/15 au 05/02/15 (5 semaines)
- Période 4 (P4) - du 24/02/15 au 09/04/15 (7 semaines)
- Période 5 (P5) - du 28/04/15 au 02/07/15 (10 semaines)

##### 3) CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES/ TARIFS/REGLEMENTATION :

- **Caractéristiques socioculturelles du milieu de vie:** milieu rural.
- **Tarifification :** les ALP sont gratuites.

# Organisateur : MAIRIE ABEILHAN

11, avenue Georges Guynemer – 34290 ABEILHAN  
Tel : 04.67.39.00.21/Fax : 04.67.39.26.87/Mail : mairie.abeilhan@wanadoo.fr

## ➤ Les normes d'encadrement :

Suite à la signature d'un Projet Educatif Territorial (PEDT) avec l'Etat, permettant de procéder à l'expérimentation de la réduction des taux d'encadrement des accueils de loisirs périscolaires, les normes d'encadrement de l'ALP sont les suivants :

- ALP – 6 ans : 1 animateur pour 14 enfants ;
- ALP + 6 ans : 1 animateur pour 18 enfants.

## **II. RAPPEL DES OBJECTIFS EDUCATIFS DE L'ORGANISATEUR**

- 1) L'épanouissement de la personnalité des enfants à différents niveaux : psychomoteur, intellectuel, social et cognitif ;
- 2) Le développement de l'autonomie ;
- 3) La créativité et le développement de la curiosité ;
- 4) La vie de groupe, la solidarité, l'échange et le respect ;
- 5) Favoriser la découverte d'activités ;
- 6) Le développement d'un citoyen responsable ;
- 7) Sensibiliser les enfants à la protection de l'environnement ;

## **III. LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES**

### **1) L'ALP est un outil supplémentaire au parcours éducatif de l'enfant :**

- Assurer la mise en place d'un équilibre entre les activités scolaire et périscolaire, en organisant des activités à caractères sportifs, ludiques et culturelles, en partenariat avec l'école ;
- Proposer des activités leur permettant de faire appel à leur réflexion, connaissance, curiosité et leurs savoirs faire, mais aussi leur permettre de développer leurs connaissances.

### **2) Avoir une pédagogie adaptée à ses temps d'accueils, de la part des animateurs :**

- Etre accueillant, souriant et rassurant ;
- Respecter les règles d'hygiène et de sécurité ;
- Accueillir les enfants et les parents, et même de manière individuelle si le besoin s'en fait ressentir ;
- Toujours être à l'écoute et disponible ;
- Etre attentif à l'attitude et au langage des enfants ;
- Veiller au bien être des enfants, à leur sécurité physique, morale et affective ;
- Respecter le rythme de vie des enfants et leur besoins et leur donner des repères, si nécessaire ;
- Valoriser les enfants qui ont besoin de reconnaissance pour leur permettre d'acquérir la confiance dont ils ont besoin pour prendre des initiatives.

### **3) Proposer des lieux d'accueil pour chaque groupe, équipés de manière conviviale :**

- Pour permettre la socialisation, l'autonomie et l'épanouissement des enfants ;
- Pour que chaque groupe puisse aménager son espace et le décorer, afin qu'ils s'approprient le lieu ;
- Pour assurer un service de qualité pour l'enfant et les parents dans des conditions de sécurité affective et matérielle pour tous ;

# Organisateur : MAIRIE ABEILHAN

11, avenue Georges Guynemer – 34290 ABEILHAN

Tel : 04.67.39.00.21/Fax : 04.67.39.26.87/Mail : mairie.abeilhan@wanadoo.fr

- Les espaces seront également aménagés de façon à permettre de répondre aux besoins individualisés de chaque enfant (repos ou activités). Ce temps se voudra « peu contraint » de façon à apparaître comme une véritable pause dans l'après-midi de l'enfant.

## **4) Favoriser la découverte d'activités, tout en tenant compte de leurs besoins et de leurs attentes :**

- Proposer mais ne pas imposer, en laissant le choix à l'enfant de « faire » ou « ne pas faire » ;
- Permettre aux enfants de se servir seul (jeux de société, matériels, ...) ;
- Positionner l'enfant comme acteur de ses choix, les inciter à participer et à ne rien faire s'il en a envie ;
- Leur proposer des activités variées et diversifiées pour leur faire découvrir le plaisir de jouer, de participer et d'être ensemble autour d'une activité commune ;
- Mettre les enfants en position active face à leurs temps de loisirs, en favorisant la participation des enfants aux activités mise en place ;
- Développer la psychomotricité des enfants en proposant des activités physiques, sportives et manuelles variées et adaptées à leurs âges dans un lieu adapté.

## **5) Organiser et favoriser la vie de groupe, la solidarité, la citoyenneté, l'échange et le respect :**

- Initier les enfants au respect de l'autre, à l'ouverture vers l'autre et à l'entraide par une pédagogie adaptée et quotidienne de la part des animateurs ;
- Proposer des activités où les enfants se regroupent, s'unissent et doivent partager des règles de jeu, un espace de jeu, un lieu et du matériel en commun pour faire émerger l'esprit d'équipe.

## **6) Organiser des activités pour les sensibiliser à l'environnement et sa protection :**

- Mettre en place des jeux et activités manuelles portant sur le développement durable et les énergies renouvelables, le recyclage des déchets, le respect de l'environnement par des gestes simples et quotidiens et sur la pollution et le gaspillage.

## **IV. ORGANISATION DU TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRE**

Les TAP se déroulent tous les mardis et jeudis de 16h à 17h30 après l'école. Les enfants sont récupérés en classe, par les animateurs et animatrices auprès des enseignants de l'école publique d'Abeilhan.

S'il se doit pour certains d'être un « temps calme », il est encore un temps d'excitation pour d'autres. En fonction de leurs attentes et de leurs besoins, les enfants ont donc la possibilité sur ce créneau de bénéficier d'activités individuelles ou de groupes de différentes natures. La mise en place de la réforme des rythmes éducatifs amène à découper ce temps en plusieurs phases :

### **1) de 16h à 16h30: « goûter détente »**

Dès leur arrivé, les enfants sont inscrits sur le cahier de présence et sont en temps libres ou calmes pour leur permettre de se divertir, car ils sortent de classe. Ensuite, ils vont aux toilettes pour ceux qui le désirent, puis se lavent les mains et mangent leur gouter librement. C'est un moment qui permet à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses camarades et les animateurs. Les animateurs sont disponibles auprès des enfants et proposent des activités en autonomie. Les activités sont libres: jouer, dessiner, discuter ou ne rien faire. L'animateur est disponible et à l'écoute de chaque enfant afin de permettre un accueil individualisé. Son rôle est de permettre à chacun de se retrouver dans le lieu. Cela peut passer par la discussion avec un enfant, jouer avec un autre, l'orienter dans ses choix ou faciliter la rencontre de plusieurs enfants autour d'un jeu de société, ... .

# Organisateur : MAIRIE ABEILHAN

11, avenue Georges Guynemer – 34290 ABEILHAN  
Tel : 04.67.39.00.21/Fax : 04.67.39.26.87/Mail : mairie.abeilhan@wanadoo.fr

## 2) de 16h30 à 17h30: « temps d'activité »

### a) ALP Maternel (de PS à GS):

Les animatrices proposent différents ateliers aux enfants qui souhaitent y participer. Ces ateliers peuvent tourner en fonction de leur durée et de la demande des enfants.

Si l'enfant ne souhaite pas participer à une activité, les animatrices doivent laisser l'enfant ne rien faire. En effet, les moments de passivité sont les seuls instants au cours desquels l'enfant peut se dégager de l'emprise d'un adulte. C'est une pause, un espace de liberté dans lequel l'enfant se retire quand la réalité devient trop pesante. Cela lui permet de se reposer, de se détendre, de faire le vide en dehors des heures de sommeil, mais aussi de prendre le temps de vivre librement.

Différents ateliers sont proposés, tous les mardis et jeudis :

- Jeux de société (dominos, mémo, cartes, jeu de l'oie, l'échelle, ... ) ;
- Jeux de construction ;
- Puzzles ;
- Mosaïques ;
- Jeux de réflexion ;
- Jeux de motricité.

En parallèle il est proposé aux enfants :

- Un atelier « danse » tous les mardis de 16h à 17h30 : 2 groupes de 10 enfants sur 45 minutes (1<sup>er</sup> groupe de 16h à 16h45 et 2<sup>ème</sup> groupe de 16h45 à 17h30).
- Un atelier « musique » tous les jeudis de 16h à 17h pour un groupe de 10 enfants.

Pour les enfants qui participent à ces ateliers, le temps de goûter détente est inversé avec celui d'activité.

### b) ALP Primaire (de CP à CM2) :

Les animateurs proposent chaque un(e), une activité, avec un même groupe sur toute la période :

TOUS LES MARDIS DE 16h30 à 17h30					
ACTIVITES PAR GROUPE ET PAR PERIODE					
<u>Période</u>	<u>Groupe Isabelle</u> Activité manuelle (18 enfants maximum) <i>Salle d'activité Ecole</i>	<u>Groupe Justine</u> Jeux/grand jeux (18 enfants maximum) <i>Salle Cantine/Garderie</i>	<u>Groupe Lionel</u> Jeux/grand jeux (18 enfants maximum) <i>Cour de l'Ecole/Salle de classe si pluie</i>	<u>Groupe Anim. CCPTH</u> (18 enfants maximum) <i>Salle du Foyer rural</i>	<u>Groupe Cédric</u> Handball/Basket (18 enfants maximum) <i>Cour de l'Ecole/Salle de classe si pluie</i>
1	CP/CE1	CE1/CE2	CE2/CM1	CM1/CM2 « découverte du gout »	CP
2	CP	CP/CE1	CE1/CE2	CE2/CM1 « atelier journal »	CM1/CM2
3	CM1/CM2	CP	CP/CE1	CE1/CE2	CE2/CM1
4	CE2/CM1	CM1/CM2	CP	CP/CE1	CE1/CE2
5	CE1/CE2	CE2/CM1	CM1/CM2	CP	CP/CE1

# Organisateur : MAIRIE ABEILHAN

11, avenue Georges Guynemer – 34290 ABEILHAN  
Tel : 04.67.39.00.21/Fax : 04.67.39.26.87/Mail : mairie.abeilhan@wanadoo.fr

TOUS LES JEUDIS DE 16h30 à 17h30			
Périodes	ACTIVITES PAR GROUPE ET PAR PERIODE		
	Groupe Justine Activité manuelle (18 enfants maximum) <i>Salle Cantine/Garderie</i>	Groupe Lionel Jeux/grand jeux (18 enfants maximum) <i>Salle d'activité Ecole</i>	Groupe Cédric Football/ Rugby Touch (18 enfants maximum) <i>Cour de l'Ecole/ Salle d'activité Ecole si pluie</i>
1	CE1/CE2 et CE2/CM1	CM1/CM2	CP et CP/CE1
2	CP et CP/CE1	CE1/CE2 et CE2/CM1	CM1/CM2
3	CM1/CM2	CP et CP/CE1	CE1/CE2 et CE2/CM1
4	CE1/CE2 et CE2/CM1	CM1/CM2	CP et CP/CE1
5	CP et CP/CE1	CE1/CE2 et CE2/CM1	CM1/CM2

### 3) Le départ des enfants à 17h30:

A chaque départ, l'animateur qui a l'enfant dans son groupe, coche le départ de l'enfant sur le cahier de présence.

#### a) ALP Maternel (de PS à GS):

Pour l'ALP Maternel, le départ des ateliers ne peut pas se faire avant la fin du « temps d'activité », c'est-à-dire pas avant 17h30.

Les parents doivent venir récupérer leur enfant dans la salle d'activité attribuée aux moins de 6 ans (salle des fêtes) auprès des animatrices.

Les enfants restant dans les locaux au-delà de 17h30 seront accompagnés par les animatrices, à la garderie municipale.

#### b) ALP Primaire (de CP à CM2) :

Pour l'ALP Primaire, les enfants qui sont récupérés par les parents, responsables légaux ou les personnes autorisées peuvent être récupérés entre 17h20 et 17h30.

Par contre, les enfants autorisés à partir seul (ayant obligatoirement 8 ans révolus) partiront seul dès 17h30.

Les parents doivent venir récupérer leur enfant dans la salle attribuée à leur groupe, auprès de l'animateur qui encadre les activités de leur enfant.

Les enfants autorisés à partir seul (ayant obligatoirement 8 ans révolus) partiront seul dès 17h30.

Les enfants restant dans les locaux au-delà de 17h30 seront accompagnés par les animateurs, à la garderie municipale.

# Organisateur : MAIRIE ABEILHAN

11, avenue Georges Guynemer – 34290 ABEILHAN  
Tel : 04.67.39.00.21/Fax : 04.67.39.26.87/Mail : mairie.abeilhan@wanadoo.fr

## V. INSCRIPTION DES ENFANTS AUX TAP

### 1) Fiche de liaison obligatoire :

Tout enfant accueilli au TAP doit avoir obligatoirement rempli la fiche de liaison « cantine- garderie-tap », qui recense les renseignements médicaux, les coordonnées des responsables légaux, les autorisations parentales, les régimes d'appartenance, ...

L'absence de fiche de liaison « cantine- garderie-tap » entraîne le refus de l'enfant au Tap, tout comme les enfants dont la fiche est incomplète.

Il est important que les informations portées sur la fiche d'inscription, ne soient pas erronées et tout changement doit être impérativement signalé au responsable de l'ALP.

### 2) Inscription au Tap par période :

Avant chaque vacance scolaire, un document d'inscription est distribué à tous les enfants de l'école publique primaire par le biais des enseignants des maternelles et des élémentaires.

Cette fiche d'inscription est à remplir par les parents et doit être ramenée, soit à l'enseignant de son enfant, soit au responsable des Tap, le premier jour de la rentrée des classes post vacances scolaire.

Ils doivent notamment déterminer, si leur enfant :

- a) Va tous les mardis :
  - Au tap de 16h à 17h30 ;
  - Part à 16h.
- b) Va tous les jeudis :
  - Au tap de 16h à 17h30 ;
  - A l'étude surveillée (enseignants) de 16h à 17h ;
  - Part à 16h.

## VI. MOYENS MIS A DISPOSITION PAR L'ORGANISATEUR

### 1) L'équipe pédagogique :

- Directeur/ Animateur : GRES Lionel – diplôme : BEESAPT- Adjoint territorial d'animation principal de 2eme classe.
- Directeur Adjoint/ Animateur : RIOCHET Cédric - diplôme : BPJEPS Social.
- Animateurs/Animatrices :
  - ALP Maternel :
    - . ROCA Christelle - diplôme : CAP Petite Enfance –ATSEM titulaire de la fonction publique territoriale ;
    - . LLEIDA Sandra - diplôme : CAP Petite Enfance –ATSEM titulaire de la fonction publique territoriale ;
    - . CARBONNEAU Elvire - diplôme : CAP Petite Enfance –ATSEM titulaire de la fonction publique territoriale ;

# Organisateur : MAIRIE ABEILHAN

11, avenue Georges Guynemer – 34290 ABEILHAN

Tel : 04.67.39.00.21/Fax : 04.67.39.26.87/Mail : mairie.abeilhan@wanadoo.fr

- . BOYER Brigitte – Intervenante Danse – Association « les Pie-tchous » ;
- . LAQUERBE Christine - Intervenante musique –Ecole intercommunale de musique.

## - ALP Primaire :

- . GRES Lionel – diplôme : BEESAPT- Adjoint territorial d'animation principal de 2eme classe ; titulaire de la fonction publique territoriale ;
- . RIOCHET Cédric - diplôme : BPJEPS Social. Salarié Mairie d'Abeilhan non titulaire contrat CDD;
- . ESCANDE Justine – non qualifiée - Salariée Mairie d'Abeilhan- non titulaire contrat CAE ;
- . DUBOIS Isabelle - diplôme : CAP Petite Enfance- Bénévole ;
- . Intervenant qualifié mis à disposition par la Communauté de Communes du Pays de Thongue.

## 2) Les ressources matérielles disponibles :

### a) Les locaux utilisés:

#### - ALP Maternel :

- Une partie de la salle des fêtes ;
- La cour de l'école publique d'Abeilhan.

#### - ALP Primaire :

- 1 salle d'activité de 48 m<sup>2</sup> de l'école publique d'Abeilhan ;
- La cour de l'école publique d'Abeilhan ;
- La salle de la cantine/garderie ;
- La salle du Foyer rural ;
- 2 salles de classe, disponibles uniquement en cas de pluie.

### b) Les infrastructures pouvant être utilisé :

- La salle Omnisports d'Abeilhan ;
- Le stade municipal ;
- 2 terrains de tennis ;
- 1 parc municipal ;
- 1 skate parc.

### c) Les services de proximité:

- Garderie municipale ;
- Cantine municipale ;
- Bibliothèque.

### d) Partenaires :

- La Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault ;
- La Communauté des Communes du pays de Thongue.

### e) Les partenariats potentiels:

- Associations locales ;
- Hérault Sports.



# Organisateur : MAIRIE ABEILHAN

11, avenue Georges Guynemer – 34290 ABEILHAN  
Tel : 04.67.39.00.21/Fax : 04.67.39.26.87/Mail : mairie.abeilhan@wanadoo.fr

## VII. LES OUTILS D’EVALUATION

### ➤ l’influence des activités sur les enfants et les jeunes:

- Comportement des enfants pendant les activités ;
- Connaissances et respect des règles de vie collectives ;
- Engouement pour l'envie, d'entreprendre, de créer et d'essayer ;
- La participation des enfants aux activités proposées.

### ➤ Les réunions de l'équipe pédagogique:

Les animateurs font le bilan des activités mises en place avec le groupe d'enfants dont ils ont la responsabilité, lors de la réunion de l'équipe pédagogique de fin de période, avant chaque période de vacances scolaire.

### ➤ Les réunions du comité de pilotage pour la mise en œuvre du PEDT :

Dans le PEDT signé avec les services de l'Etat, il est conseillé de prévoir une réunion de coordination-régulation, après chaque période scolaire (entre chaque période de vacances scolaire).

Ce comité de pilotage qui se réunit une fois par trimestre lors du conseil d'école, regroupe les élus de la Mairie, les enseignants et l'association des parents d'élèves.